



## Une victoire au « goût amer » pour les chauffeurs de Sodexo à Marseille

Francine Aizicovici, Le Monde, le 18.01.2016

**Onze des dix-neuf chauffeurs livreurs de Sodexo à Marseille, qui avaient été licenciés quelques jours avant Noël pour faute lourde, seront réintégrés le 1<sup>er</sup> février.**

**La direction leur reprochait un « abandon de poste », alors que ces employés de la cuisine centrale de la cité phocéenne, qui livraient les repas des cantines scolaires, se disaient en grève pour obtenir une augmentation de 200 euros par mois.**

**Un « accord de fin de conflit » a été signé, vendredi 15 janvier, entre Christian Lurson, directeur des ressources humaines (DRH) France de Sodexo, et Gilles Sevilla, délégué syndical central CGT de l'entreprise.**

L'accord prévoit également le paiement de la période de mise à pied jusqu'au 1<sup>er</sup> février moins trois jours et le « désistement de toute action et procédure » en cours ou à venir « liée à ce conflit ».

Steve Doudet, l'avocat des salariés, salue « une grande victoire. Sodexo a clairement reculé grâce au combat syndical mené par la CGT. On peut encore faire grève en France ».

Mais pour Christian Bakali, 60 ans dont 38 ans d'ancienneté chez Sodexo, c'est « une victoire très amère ».

Il est de ceux que la direction ne souhaitait pas reprendre. Une trop grande gueule.

Alors, il n'a pas demandé sa réintégration. « J'ai quand même un peu de dignité. Je ne veux plus travailler pour une entreprise qui m'a fait si mal. » Pour lui, « la facture est colossale ».

La revendication d'une augmentation de 200 euros est enterrée. Et « cette histoire a détruit pas mal de certitudes : celle d'avoir un boulot, de le faire bien. Je me sentais comme chez moi. Et du jour au lendemain, on nous jette. Qu'ai-je fait de mal ? »

Comme lui, six autres chauffeurs n'ont pas souhaité revenir dans l'entreprise, tant ils ont été « choqués et dégoûtés », indique M. Sevilla. Des gens, des familles ont été brisés ».

Le huitième salarié, qui est délégué du personnel, attend que l'inspection du travail rende sa décision de refuser ou d'accepter son licenciement. Le devenir de chacun devrait se régler soit par une transaction, soit par la poursuite de l'action en justice.

Une grève des 140 salariés de cette cuisine centrale avait démarré le 24 novembre 2015, pour revendiquer une hausse de salaire de 200 euros.

Au soir de ce premier jour de grève, un « protocole de fin de grève », prévoyant une augmentation de 140 euros avait été signé. Insatisfaits, les chauffeurs livreurs et leur délégué avaient averti oralement la direction qu'ils poursuivaient la grève. Mais Sodexo ne l'entendait pas de cette oreille, estimant, à tort selon M. Doudet, que l'accord mettait fin à la grève.

Pour Sodexo, l'arrêt de travail des livreurs constituait un « abandon de poste ». Une procédure de licenciement pour faute lourde à leur encontre était engagée après leur mise à pied.

La direction est restée inflexible durant près de deux mois, et en parallèle, elle a recruté des intérimaires.

**De leur côté, ces salariés ont saisi en référé le conseil des prud'hommes de Marseille pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et atteinte au droit de grève.**

**Le 16 décembre 2015, l'affaire était renvoyée aux juges du fond. Les salariés avaient alors saisi la cour d'appel d'Aix-en-Provence, dont l'audience devrait se tenir dans plusieurs mois.**

Avec ces onze réintégrations « sans perte d'acquis » et sans que les salariés aient eu à passer par la case justice, « Sodexo reconnaît, de fait, que nous étions bien en grève, c'est une victoire », se félicite aussi Nordine Ziani, délégué syndical CGT.

Sollicitée pour un entretien, la direction de Sodexo nous a seulement transmis un message, dans lequel elle « se réjouit du retour d'un dialogue social constructif ».

L'accord, ajoute-t-elle, « règle le contentieux survenu suite aux différentes tentatives de blocage de la cuisine centrale de Marseille ainsi qu'à la non-présentation aux entretiens individuels disciplinaires d'une partie des collaborateurs de l'équipe logistique ».

Mais pas un mot sur l'origine de toute cette affaire : la grève du 25 novembre qualifiée d'abandon de poste...

Avec le recul, M. Sevilla, de la CGT, analyse ce licenciement collectif : « Je suis certain que la direction régionale avait 2 ou 3 chauffeurs dans le collimateur depuis des années, les plus revendicatifs, analyse-t-il.

Or, leurs collègues étaient solidaires de ces personnes. Alors, pour se débarrasser d'elles, Sodexo a fait cette boucherie sociale en dégageant tout le monde. Il a fallu que Christian Lurson [le DRH France de Sodexo] vienne de Paris prendre les choses en main pour que s'ouvre une négociation. »

Celle-ci aura été ardue. Et stupéfiante aussi car « la direction est arrivée avec une liste d'une dizaine de personnes qu'elle ne voulait pas réintégrer. On a refusé, bien sûr.

De notre côté, on avait une liste de sept personnes qui ne voulaient pas revenir dans l'entreprise et que nous n'avons évidemment pas transmise à la direction. Nous avons bataillé pour que la liste finale comprenne les sept noms que nous avions.

C'est grâce au rapport de force que cela a été possible, grâce au soutien des unions locales et départemental de la CGT », précise-t-il.

Sodexo, groupe florissant qui tient beaucoup à son image, se trouvait sous pression.

Avec d'une part, la menace d'une manifestation mardi 19 janvier, organisée par la CGT, pour investir les locaux d'un gros client de Sodexo, dans une tour à la Défense (Hauts-de-Seine), la Société générale.

Et d'autre part, la tenue de la prochaine assemblée générale, le 26 janvier. Cet élément figure d'ailleurs dans l'accord de fin de conflit : « absence dès ce jour de toute revendication ou manifestation en cours ou à venir (...) liée à ce conflit » et « en particulier en lien avec l'assemblée générale du groupe le 26 janvier ».

C'est lors de ce rendez-vous que Sophie Bellon doit officiellement prendre la succession de son père, Pierre Bellon, à la tête de cette entreprise qu'il a fondée en 1966 à Marseille. □

---